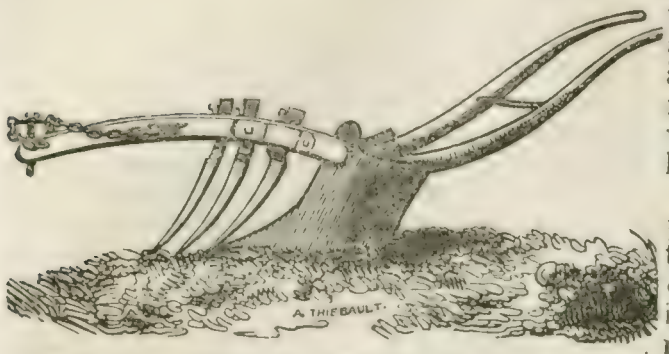
peuplé de bruyères ou d'arbustes semblables, il faut l'assainir en labourant avec cette charrue (*fig.* 128).

Fig. 128.



La construction et l'emploi de cette charrue sont faciles. Comme elle est destinée à agir sur les terres dures et incultes, elle doit être un peu plus forte que la charrue ordinaire. Il faut observer que la vis de pression qui est placée au bout de l'age doit être élevée ou abaissée suivant la profondeur que l'on veut donner au sillon. La chaîne est destinée à régulariser le mouvement lorsque les chevaux ne tirent pas également. Le premier coutre est placé au centre de l'age, suivant la manière ordinaire, environ à 6 pouces au-devant des autres coutres; il est destiné à couper la partie intermédiaire des deux raies. Les deux autres coutres sont placés vis-à-vis-l'un de l'autre, de chaque côté de l'age.

Cette charrue, dans une terre très-rude, peut exiger 4 chevaux. Si la bruyère n'est pas trop épaisse, on prend un sillon de 6 pouces de profondeur; mais si elle est très-forte, il faut creuser le sillon à deux fois; le premier sera de 4 pouces, le second s'enfoncera jusqu'à 6 pouces. En général, il vaut mieux prendre le sillon deux fois que de le creuser par un seul effort, tant pour soulager les chevaux que pour mieux disposer le sol.

NOIROT.

CHAPITRE V. — DE L'EXPLOITATION DES BOIS.

L'exploitation des bois doit toujours être dirigée dans la vue *d'obtenir des coupes le plus haut prix possible.* Nous croyons devoir faire précéder ce que nous avons à dire sur les détails de l'exploitation, de quelques considérations relatives au prix des bois abattus ou exploités.

SECTION I^re^. — *Du prix des bois.*

Ce prix n'est jamais en raison directe et simple du poids, ou du volume, ou de l'espèce des arbres; mais il est en raison composée de divers élémens assez nombreux.

1° *La qualité du bois.* Ainsi, le chêne, propre à une infinité d'usages, est plus cher en proportion que d'autres arbres qui ne sont pas susceptibles d'emplois aussi variés.

2° *L'abondance ou la rareté de chaque espèce de bois dans chaque localité.*

3° *Le genre de débit usité dans la contrée.* L'orme et le frêne se vendent un tiers de plus que le chêne, dans les bois situés à portée des villes; ils se vendent un tiers de moins que le chêne dans les forêts éloignées des voies de communication où ce dernier arbre se débite en merrain, boissellerie ou autres marchandises d'un transport facile. Le contraire arrive dans les montagnes où les habitans industrieux savent diviser le frêne en petits ouvrages de sculpture. Le buis a beaucoup plus de valeur dans les environs de St.-Claude que dans d'autres contrées où il n'existe point de fabriques pour l'employer.

4° *La proximité ou l'éloignement des lieux de consommation.* Un mélèze situé dans des montagnes peu accessibles se vend beaucoup moins cher qu'un peuplier d'un égal volume qui croît dans le lieu même de la consommation.

5° *La valeur intrinsèque des bois.* Cette valeur intrinsèque se détermine par la nature ou l'espèce des arbres; l'un est formé de fibres dures et presque incorruptibles; la durée de l'autre n'est pas de la durée du premier. Ainsi, la valeur du pied cube de hêtre étant exprimée par 1, celle du pied cube de chêne devrait être exprimée par 2.

6° *Le rapport de la demande à la quantité de la matière.* Si, dans le voisinage de la forêt en question, il existe peu de hêtres, et que la demande de ce dernier bois soit plus considérable que celle du chêne, dans le rapport de 3 à 2, le rapport des prix respectifs est alors de 3 à 4, c'est-à-dire que le pied cube de chêne se vend 4 fr. lorsque le pied cube de hêtre se vend 3 fr.

7° *L'emploi dont chaque bois est susceptible.* Si le chêne ne vaut rien pour la fente, et qu'il ne puisse se débiter qu'en planches, tandis que le hêtre se débite en plateaux, pilots, ustensiles de toute espèce, etc., cette circonstance influe sur les prix, et si leur rapport est de 4 à 3, la valeur du pied cube de hêtre est remontée au niveau de celle du pied cube de chêne, quoique la valeur intrinsèque des deux bois puisse être dans le rapport d'un à 2. Un pied cube de chêne, débité en boissellerie, merrain, planches, etc., vaut moitié plus que le pied cube de sapin, débité de même; mais le pied cube d'un sapin de 72 pi. de longueur, propre à faire une belle pièce de charpente, se vend aussi cher qu'un pied cube de chêne, ce qui provient de ce que la tige de ce dernier arbre n'atteint pas la longueur dont on a besoin pour l'usage dont il s'agit.

8° *La construction d'usines, routes et canaux modifie le prix des bois.* Ces prix sont augmentés aux lieux d'où se fait l'exportation, et diminués ailleurs. Ils sont diversement modifiés suivant les espèces d'arbres mises en circulation. L'établissement d'une scierie donne de la valeur aux chênes et aux sapins. La construction d'un moulin à tan a